

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 15 SEPTEMBRE 2025

Présidence : Aude Tondini

Ordre du jour :

- 1.Appel ;
- 2.Procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2025
- 3.Assermentation des nouveaux membres ;
- 4.Communications de la Présidente du conseil ;
- 5.Communications de la Municipalité ;
6. **Préavis municipal n° 03/25** relatif à l'arrêté d'imposition 2026.

Responsable : Max Holzer, Syndic

Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision

7. **Préavis municipal n° 04/25** relatif à la demande de crédit pour le renouvellement d'une partie des réseaux souterrains pour la station d'épuration (STEP) d'Yverdon-les-Bains.

Responsable : Jean-Pierre Blanc, Municipal

Rapport(s) commission(s) – Débat et décision

8. **Interventions individuelles :**

a)Questions et remarques courantes

b)Interventions et remarques complexes

Préambule

Mme Aude Tondini, Présidente, ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue et rappelle quelques règles à respecter pour le bon déroulement de la séance à savoir : aucun membre ne peut parler assis, il énonce son nom, prénom et utilise la forme du vouvoiement.

Mme Aude Tondini précise aussi que la Présidente ouvre la discussion, la dirige et la clôt. En outre c'est elle qui accorde la parole.

L'ordre du jour est lu et ne suscite aucun commentaire ou modification, il est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil général.

1. Appel

Suite à l'appel nominatif des 67 conseillers,

- 44 sont présents
- 17 se sont excusés
- 6 sont absents.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2025

La lecture, même partielle, du procès-verbal n'est pas demandée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 24 juin est soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité. **Mme Aude Tondini**, remercie M. Jean-Pierre Genevay, secrétaire, pour la rédaction du procès-verbal.

3. Assermentation des nouveaux membres

Il est procédé à l'assermentation de 2 nouveaux membres. Il s'agit de :

- **Mme Evelyne Allemann**
- **M. Johan Bakkers**

Le conseil comprend alors 69 conseillers et pour cette séance 46 membres.

4. Communications de la Présidente du Conseil

Mme Aude Tondini informe qu'une commission sur la révision des statuts de l'organisation régionale de la protection civile -ORPC- Jura Nord Vaudois, composée de Mme Karine Mischler et de Messieurs Alain Chassot et Denis Leuba, s'est réunie afin de rendre un rapport à la municipalité.

Mme Aude Tondini ajoute que lors de modifications des statuts d'une association intercommunale, il est courant en phase préparatoire que les municipalités soumettent l'avant-projet du texte aux bureaux de leurs conseils, qui nomment chacun une commission consultative. Lesdites commissions examinent les propositions et établissent un rapport qui est adressé à leur municipalité respective. **Mme Aude Tondini** adresse ses remerciements aux membres de cette commission consultative pour leur investissement.

Mme Aude Tondini remercie la Municipalité pour son soutien, la préparation et la distribution d'une information à la population concernant le poste de secrétaire et de secrétaire remplaçant. Plusieurs contacts ont été pris avec des personnes intéressées et le bureau donnera de plus amples informations lors du prochain conseil général.

Mme Aude Tondini mentionne le fait que la Commune a soutenu de nombreuses activités comme la fête nationale le 31 juillet à la salle du pétrole et la sortie des aînés le 11 septembre et la remercie pour ce soutien à ces diverses activités.

Le 28 septembre 2025 des votations auront lieu avec 2 objets fédéraux et 3 objets cantonaux. **Mme Aude Tondini** rappelle que le local de vote ferme à 11h et remercie les membres du bureau du Conseil général pour leur investissement à cette occasion.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Présidente donne la parole à la Municipalité.

M. Max Holzer, Syndic rappelle que lors de la séance du mois de décembre 2024, il avait informé les membres du Conseil général qu'un audit de la situation financière serait demandé à un organe externe pour connaître où se trouvent les points à améliorer. Ceci suite à un rapport sur les finances communales édité par le Canton et dans lequel il est mentionné que la commune de Chamblon mériterait une analyse financière, mais ceci est uniquement une recommandation et non une obligation. **Max Holzer** précise qu'à ce jour les documents ont été remis à cet organe de contrôle et que dans le cadre de cet audit ses membres visiteront la Commune

La parole est ensuite donnée à **M. Jonathan Marendaz**, Municipal , qui informe sur la mise en place de Big Bags à la déchèterie depuis le début de l'année pour le recyclage du plastique. Après une période d'utilisation de six mois il est possible de faire une projection sur une année. Ainsi pour une collecte de 3420 kg les taxes se montent à 2'800.- CHF et les frais de transport à 1'800.- CHF. Cela représente un coût d'environ 10.- CHF par habitant.

Comme les frais de la déchèterie doivent être autofinancés il sera nécessaire de fixer une taxe.

La discussion est ouverte.

M. Antonino Casimo dit avoir pesé ses propres déchets plastique pendant 2 à 3 mois et qu'en les mettant à la poubelle ça lui reviendrait à 15.- CHF par an.

M. Michael Schmutz s'interroge sur une taxe au sac. Une réflexion avait bien été faite à ce sujet selon **M. Jonathan Marendaz**, mais c'est l'option Big Bag qui a été choisie.

Mme Denise Dafflon fait part de réclamations sur le fait qu'il n'y a que 2 Big Bags.

Mme Françoise Schenk soulève la question de savoir où abouti cette filière de recyclage, invitant à suivre l'émission ABE sur la TSR le 16 septembre.

Il est répondu qu'actuellement le contenu des Big Bags sont triés chez Cand-Landi avant d'être envoyé à l'étranger.

Mme François Schenk se dit favorable au système pollueur-payeur, avec une taxe au sac qui amènera à mieux trier ces déchets.

Mme Monique Fiaux demande de quels plastiques est-il question.

M. Jonathan Marendaz fait référence à la liste des objets concernés remise à tous les ménages et ajoute qu'avec 30 Big Bags remplis jusqu'à ce jour cela représente 1 à 2 Big Bags par semaine.

Au fait que la Commune fournit de la matière à une entreprise qui la valorise ensuite, **M. Jonathan Marendaz** précise que la Commune reçoit 400.- CHF en retour. Il concède aussi que l'ensemble des frais induits par ce traitement est plus élevé qu'en passant par le Molok. **M. Antonino Casimo** en profite pour rappeler le principe du pollueur-payeur.

Mme François Schenk est favorable à un tri de qualité et au développement d'usines de traitement de ces déchets, par exemple à St Prex plutôt que de les envoyer à l'étranger. Il reste beaucoup d'inconnues sur ce qu'il faut faire.

M. Jonathan Marendaz conclut en informant que cette revalorisation n'est pas obligatoire mais qu'elle risque de l'être dans 5 ans et que le sujet de la taxe sera soumis aux membres lors du prochain Conseil général.

6. Préavis municipal n° 03/25 relatif à l'arrêté d'imposition 2026.

Mme la Présidente donne la parole à M. Max Holzer qui à son tour la donne à **M. Damien Degrange** pour la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le conseil de Chamblon sur proposition de la Municipalité, vu le préavis 03/25 de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de gestion et finances et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi délibéré par 45 « oui », 0 « non » et 0 abstention.

La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail, ainsi que la Commune pour son préavis.

7. Préavis municipal n°04/25 relatif à la demande de crédit pour le renouvellement d'une partie des réseaux souterrains pour la station d'épuration (STEP) d'Yverdon-les-Bains.

Mme la Présidente donne la parole à **M. Jean-Pierre Blanc**, Municipal.

Ce dernier revient sur l'important préavis, tant en volume qu'en contenu et attire

l'attention des membres du Conseil sur le fait que la Commune de Chamblon entend profiter des travaux qui seront effectués dans la zone du Châtelard pour remplacer des collecteurs d'eaux claires et usées très âgés avant d'être confronté à des travaux de réparation dont les coûts seraient alors plus importants.

La parole est ensuite donnée à **M. Antoine Rouiller** pour la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Eduardo Mizraji constate que l'on n'a pas le choix, il faut se mettre aux normes.

M. Jean-Pierre Blanc précise aussi qu'il faut anticiper sur l'avenir.

Quel âge ont ces conduites, demande **M. Mauro Carpita** ? Environ 60ans lui est-il répondu.

M. Cyril Gamy remarque qu'il est prévu un montant de 2'000.- CHF pour des travaux d'archéologie à supporter par la Commune de Chamblon alors qu'elle participe à raison de 0.66 %, ce qui au final fait que ces travaux sont budgétés à environ 300'000.- CHF.

Ce à quoi **M. Max Holzer** en convient et admet qu'il faut faire le constat que tous travaux d'archéologie coûtent cher et qu'ils sont obligatoires.

Mme Lise Hofmann s'interroge sur la mention de Swisscom dans ces travaux.

M. Jean-Pierre Blanc fait remarquer qu'ils passent beaucoup de conduites en tout genre dans cette zone. **M. Max Holzer** précise encore que la Commune de Chamblon n'est concernée que par la présence de conduites d'eaux claires et usées.

M. Johan Bakkers s'inquiète sur les possibilités d'accès à la zone du Châtelard pendant les travaux.

Il est encore trop tôt pour se prononcer selon **M. Jean-Pierre Blanc**, ces travaux s'effectueront de toute façon par étapes. **M. Max Holzer** complète en affirmant que la route ne sera pas fermée, ne serait-ce que pour les transports publics transitant par le Châtelard.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général de Chamblon, sur proposition de la Municipalité, vu le **préavis municipal n° 04/25**, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour, décide séparément

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour procéder au renouvellement d'une partie des réseaux souterrains pour la station d'épuration (STEP) pour un montant de CHF 105'000.-,

Ainsi délibéré par 45 « oui », 0 « non » et 0 abstention.

Article 2 : d'accepter que la Municipalité, en cas de manque de liquidités, emprunte cette somme auprès de l'établissement bancaire de son choix.

Ainsi délibéré par 44 « oui », 0 « non » et 1 abstention.

La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail, ainsi que la Commune pour son préavis.

La parole est redonnée à **M. Max Holzer** qui, comme la commission de gestion et finances l'a exprimé, tient à relever que ce projet fait partie d'AggloY et que cette mesure d'AggloY offre ainsi à la Commune de Chamblon la possibilité de remplacer ses conduites souterraines d'eaux claires et usées en bénéficiant de subventions, ce qui ne serait pas le cas en les remplaçant plus tard. Cela justifie les investissements faits dans AggloY conclut-il.

8 Interventions individuelles :

a) Questions et remarques courantes

À l'approche des élections municipales qui auront lieu en ce début d'année 2026, **M. Max Holzer** tient à ce que les membres du Conseil soient clairement informés sur la positions des Municipaux actuellement en fonction.

Lui-même ne se représentera pas ainsi que **M. Blaise Nicole**.

Mme Vesna Bozovic se représente et souhaite voir une présence féminine plus importante.

M. Jean-Pierre Blanc en exercice depuis 15 ans se représente.

M. Jonathan Marendaz depuis peu en fonction se représente.

Mme la Présidente remercie la Municipalité pour sa transparence et demande si d'autres candidats se sont manifestés.

Une personne s'est déjà approchée de la Municipalité à ce sujet selon **M. Max Holzer**.

M. Eduardo Mizraji demande si les personnes finissant leur mandat s'arrêteront aussitôt d'exercer leur activité.

M. Max Holzer répond par l'affirmative tout en rappelant qu'il existe des cahiers des charges comprenant la description des activités et diverses informations. **M. Max Holzer** se montre confiant et se dit prêt à conseiller si nécessaire.

Les nouveaux élus pourront nous contacter s'ils le désirent ajoute **M. Blaise Nicole**, mais cela doit rester en dehors de la répartition des dicastères.

b) Interventions et remarques complexes

Néant

Mme la Présidente remercie les membres de leur participation, leur donne rendez-vous le 8 décembre au prochain Conseil et clôture cette séance

La séance est close à 20 heures 28

La Présidente
A. Tondini

Le Secrétaire
J.-P. Genevay

La Présidente
A. Tondini

Le Secrétaire
J.-P. Genevay



Pièces jointes : Les rapports de la Commission de gestion et finances